



Service d'urbanisme
**Déclaration d'aménagement ou de modification
 d'une aire de stationnement**

 Espace réservé à l'administration

COMMENT PROCÉDER POUR DÉCLARER VOS TRAVAUX

- **Chacune des huit étapes** incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 7
- **Incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 7**
- **Incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 7**

IMPORTANT Pour procéder à l'analyse de votre demande, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir rempli le présent formulaire avec le maximum d'informations et en conformité avec les règlements municipaux.

Prenez note que des documents incomplets, manquants ou imprécis peuvent retarder l'obtention de l'autorisation. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse	
Propriétaire	

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom	
Prénom	
Adresse	
Propriétaire	

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom	
Prénom	
Adresse	
Propriétaire	

4 IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Nom	
Prénom	
Adresse	
Propriétaire	

5 CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX

Début des travaux	
Fin des travaux	
Coût des travaux	

Service d'urbanisme
Déclaration d'aménagement ou de modification
d'une aire de stationnement

6 **Type de travaux**

<input type="checkbox"/> []	[]
<input type="checkbox"/> []	[]
<input type="checkbox"/> []	[]
<input type="checkbox"/> []	[]

7 **LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE**

	Cocher
1- []	<input type="checkbox"/>
2- Un plan []	<input type="checkbox"/>

LES ACCÈS VÉHICULAIRES AUX TERRAINS
 (Extrait de l'article 7.2 du règlement de zonage numéro RRU2-2012)

Largeurs, marges, nombre maximum et distances

Section	Ponceau et/ou entrée charretière	
CA	Accès simple	[]
OA	Accès double sens	[]
OA	Lignes latérales	[]
OA	[]	[]
OA	[]	[]
OA	[]	[]
OA	[]	[]
PA	[]	[]

[] Sauf pour les terrains d'un usage résidentiel habitation unifamiliale où cette distance est de 3 mètres

[] Ce nombre d'accès est permis sous réserve que la ligne d'emprise respecte la longueur minimale prévue à la section E du présent tableau. Dans le cas contraire, un seul accès est permis, sous réserve du respect des autres conditions applicables.

8 **SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE**

[]

[]

Section réservée au service d'urbanisme

[]

[]

[]